



resiliation contrat assurance santé

Par **marzena**, le **19/01/2009** à **12:51**

Mon contrat mutuelle sante (retraité) est renouvelable par tacite reconduction le 1er de chaque année. le 12/11/2008 on m'a informé d'une hausse des cotisations limité à 3,5% (dû en partie à l'augmentation des dépenses de santé). après réclamation ces jours ci du montant des cotisations, je ne connaîtraî ce montant trimestriel que fin janvier. je ne serai prélevé qu'en fevrier pour ce 1er trimestre. est ce normal et puis je dans ce cas résilier mon contrat? (les cotisations se révèlent très élevées, cela fait un an que je suis retraité et j'avais continué celle d'avant) merci